

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 18 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DEVE 71 Adhésion avec prise de capital (500 euros) à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Coop Bio Île-de-France Châtenoy (77).

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver l'adhésion de la Ville de Paris à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Coop Bio Île-de-France (77167 Châtenoy) avec prise de capital (500 euros) et la désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale de la société ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé l'adhésion de la Ville de Paris à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Coop Bio Île-de-France domiciliée 1 rue de la Mairie 77167 Châtenoy, avec prise de capital pour un montant de 500 euros, représentant 10 parts sociales de 50 euros chacune.

Article 2 : L'Adjoint-e à la Maire de Paris chargé-e de l'environnement, du développement durable, de l'eau, de la politique des canaux et du plan climat énergie territorial, est désigné-e représentant-e de la collectivité parisienne au sein de l'Assemblée Générale de la SCIC Coop Bio Île-de-France.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur l'AP 4824 « Plan Climat » de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, chapitre 27, nature 271 rubrique V833 du budget d'investissement de l'exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO